

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
11275

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune de Pélissanne - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2020/2024 et clôture du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2017.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation :

- D'une part, le programme de travaux 2020/2024 envisagé par la commune de Pélissanne, pour lequel elle sollicite une aide du Conseil Départemental dans le cadre d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- D'autre part, la clôture de la programmation des investissements communaux inscrits au Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2017, conformément à l'annexe 2 du rapport.

Ces modifications de l'échéancier de réalisation des opérations, qui ont une incidence financière sur l'économie générale de ce contrat 2014/2017, conduisent à un désengagement de crédits et à une modification des affectations précédemment approuvés, conformément à l'annexe 3 du rapport.

1 - **CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT
2020/2024 – TRANCHE 2020**

- **REAMENAGEMENT DE LOCAUX DEDIES A L'ECOLE DE MUSIQUE (tranche 2)**

La commune prévoit le réaménagement des locaux désaffectés de l'ancienne bibliothèque, situés aux allées de Craponne, pour y installer l'Ecole de musique. En effet, l'exiguïté et l'état de l'Ecole de musique existante ne permettent pas de gérer de manière satisfaisante les besoins en matière d'enseignement musical et de politique culturelle de la commune.

Ainsi, le gain de superficie et la modernisation de lieux devraient permettre d'offrir aux utilisateurs des services mieux adaptés à leurs besoins actuels et futurs ainsi qu'un meilleur confort d'étude et de travail. L'objectif visé de ce projet est également de favoriser l'attractivité du territoire.

Le montant de cette opération, prévue en 2020, s'élève à 700.000 € HT. La commune pourrait bénéficier d'une aide globale de la Région de 70.000 € La subvention départementale pourrait s'élever à 420.000 € au titre de la tranche 2020.

Projets prévus de 2021 à 2024

- CREATION D'UN NOUVEAU SIEGE POUR L'ASSOCIATION « LA BOULE DU PELICAN »

La commune prévoit la construction d'un nouveau siège pour l'association « la Boule le Pélican » afin que les nombreux sociétaires puissent disposer de locaux adaptés et répondant aux normes en termes d'accessibilité et de sécurité. En effet, l'association implantée à Pélissanne depuis de très nombreuses années occupe des locaux, lieu central de la vie de l'association, qui s'avèrent aujourd'hui trop exigus compte tenu de la fréquentation et qui ne sont plus conformes aux normes applicables pour la sécurité comme pour l'accessibilité.

Le projet prévoit le réaménagement complet des locaux avec des travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'entrée des bureaux, de la terrasse et des sanitaires.

Le montant global de cette opération, prévue en 2021, s'élève à 500.000 € HT. La commune pourrait bénéficier d'une aide globale de la Région de 50.000 € L'aide départementale pourrait s'élever à 300.000 €

- AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA REPUBLIQUE

La commune souhaite réaliser un véritable aménagement de la rue de la République, rue partiellement à sens unique qui dessert le centre-ville historique et des services publics. Ce projet sera pensé pour permettre à tous de circuler dans des conditions de déplacement sécurisées et apaisées (piétons, cycles, personnes à mobilité réduite).

En effet, la rue de la République, étroite, sans trottoirs normalisés, avec une circulation importante, est dans un quartier très passant. Le réaménagement complet de cette voie et de ses abords aura pour objectif de sécuriser les déplacements de tous les usagers par des aménagements de voirie et la mise en place d'équipements PMR. Pour avoir une cohérence d'ensemble, l'aspect architectural de la place Cabardel et de la rue Carnot, réalisées dans le cadre du précédent Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2017, sera privilégié.

Le montant global de cette opération, prévue de 2021 à 2022, s'élève à 995.000 € HT. L'aide départementale pourrait s'élever à 597.000 €

- CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE OMNISPORTS EVOLUTIF COUVERT

La commune souhaite construire un complexe omnisports évolutif couvert à proximité de la nouvelle école primaire de la Gare. Il s'agit d'un équipement polyvalent non assigné à un sport en particulier, mais à différentes pratiques.

Sa vocation est de satisfaire en priorité les besoins en infrastructures sportives pour les écoles maternelles et élémentaires. Ainsi, il permettra de répondre à la saturation des créneaux scolaires et de développer les activités sportives proposées par les différents acteurs de la ville.

Le projet prévoit la création de locaux communs et l'aménagement d'espaces extérieurs : un hall d'accueil et un espace buvette, un bureau avec deux postes de travail et une salle de réunion, des

sanitaires complets (femme et homme) dont deux accessibles PMR, des vestiaires avec douches, des locaux pour le stockage du matériel sportif et le matériel destiné à l'entretien, des locaux techniques (chaufferie, l'électricité etc.), des terrains sportifs extérieurs « city stade » en gazon synthétique, un abri extérieur type préau, un abri à vélos et des places de stationnements.

Le montant global de cette opération, prévue de 2022 à 2023, s'élève à 4.220.000 € HT. La commune pourrait bénéficier d'une aide globale de la Région de 422.000 € L'aide départementale pourrait s'élever à 2.532.000 €

- AMENAGEMENT DU COURS VICTOR HUGO

La commune envisage de réaménager le cours Victor Hugo, voie récemment classée dans le domaine public communal, pour résoudre des problématiques de sécurité qui se posent sur cet axe incontournable situé à un carrefour stratégique. En effet, cet axe routier permet de se rendre dans les villes voisines et dessert le centre-ville, les pôles publics et les commerces de la commune.

Cette opération vise à assurer la sécurisation des axes et à faire cohabiter les différents modes de déplacements par des aménagements d'infrastructures et la mise en place d'équipements PMR (réfection des trottoirs et de la voirie, reprise de l'éclairage public, création de places de stationnement). A l'instar du projet d'aménagement de la rue de la République, l'aspect architectural de la place Cabardel et de la rue Carnot sera privilégié.

Le montant global de cette opération, prévue de 2022 à 2023, s'élève à 1.012.000 € HT. L'aide départementale pourrait s'élever à 607.200 €

- AMENAGEMENT DU PARC SAINT-MARTIN

La commune souhaite réaménager le parc Saint-Martin afin de profiter pleinement de tout l'espace de ce parc et d'optimiser son utilisation. En effet, le parc Saint-Martin, situé en centre-ville, est un lieu très fréquenté par les pélistannais et par les passants venant de tous horizons. Il constitue un îlot de fraîcheur très apprécié notamment des résidents d'un foyer sénior situé à proximité mais également des enfants puisqu'une aire de jeux y est installée. Par ailleurs, il sert également à des manifestations culturelles et à des rassemblements sportifs.

Le projet prévoit le réaménagement de son entrée et de sa sortie (mur d'enceinte et portail) ainsi que la création d'une passerelle. Cet ouvrage d'art, pensé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), permettra de relier le parc à l'autre rive de la rivière « la Touloubre ». Des travaux de reprise des réseaux (secs et humides) ainsi que d'éclairage public seront également au programme.

Le montant global de cette opération, prévue de 2023 à 2024, s'élève à 1.000.000 € HT. La commune pourrait bénéficier d'une aide globale de la Région de 100.000 € L'aide départementale pourrait s'élever à 600.000 €

- CREATION D'UN SELF – ECOLE DES ENJOUVENES

La commune souhaite remplacer le restaurant satellite, actuellement en place au sein de l'école des Enjouvènes, par un self afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants à la restauration scolaire. En effet, le restaurant satellite n'est plus adapté en matière de capacité d'accueil.

Le projet prévoit des travaux de second œuvre et les équipements nécessaires à son fonctionnement.

Le montant global de cette opération, prévue en 2024, s'élève à 300.000 € HT. L'aide départementale pourrait s'élever à 180.000 €

Ainsi, le montant total des travaux prévus au contrat départemental 2020/2024 s'élève à 8.727.000 €HT dont 700.000 €HT au titre de l'année 2020. La commune pourrait bénéficier d'une aide globale de la Région de 642.000 € La participation globale du Département pourrait être fixée à 5.236.200 €, dont 420.000 € pour la tranche 2020, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier de réalisation des opérations.

2 – CLÔTURE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT 2014/2017

Par délibération n° 304 du 22 octobre 2014, la Commission permanente du Conseil départemental a approuvé la passation d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement avec la commune de Pélissanne pour les années 2014 à 2017, soit une subvention totale de 5.781.729 € sur une dépense subventionnable globale de 8.894.967 €HT.

Par délibération n° 178 du 29 juin 2018, la Commission permanente a approuvé le programme de travaux envisagé par la commune de Pélissanne, pour la tranche 2017 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2017, faisant apparaître des modifications sans incidence sur l'économie générale de ce contrat 2014/2017.

Pour ce contrat départemental 2014/2017, la commune de Pélissanne a été contrainte de revoir la programmation de ses investissements en raison notamment de contraintes techniques majeures révélées dans la phase d'étude de faisabilité du projet d'aménagement de l'école de musique.

Ainsi, au bénéfice de ce qui précède, la subvention totale allouée au titre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2017 pourrait être ramenée à 5.190.787 € sur une dépense subventionnable globale de 7.985.826 €HT, conformément à l'annexe 2 du présent rapport qui présente également l'échéancier actualisé des opérations.

Cette diminution de la subvention départementale totale entraîne un désengagement de 590.942 € sur l'autorisation de programme 2014-10127T, conformément à l'annexe 3 du rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL